

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 mars 2026

et qu'elle a été faite le

6 mars 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_03_040

Objet :

Modification n°9 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP a Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 12 mars 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Thervay : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT La Barre : M. Philippe GIMBERT Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H14 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



**MODIFICATION N°9 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME /
 CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE
 FRAISANS/SALANS SUR LA STEP A RANCHOT, MODIFICATION DES POSTES DE
 REFOULEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA STEP A RANCHOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 portant ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement en vue du raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot, de la modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot ;

Vu la délibération n° DCC2020_02_027 du 19 février 2020 portant modification n° 1 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2021_04_060 du 8 avril 2021 portant modification n° 2 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2022_04_074 du 14 avril 2022 portant modification n° 3 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2023_04_053 du 13 avril 2023 portant modification n° 4 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2024_04_056 du 11 avril 2024 portant modification n° 5 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2024_11_204 du 28 novembre 2024 portant modification n° 6 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2025_04_062 du 10 avril 2025 portant modification n° 7 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Vu la délibération n° DCC2025_12_191 du 18 décembre 2025 portant modification n° 8 de la délibération n° DCC2019_02_027 du 12 février 2019 ;

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2019-ass1 /Opération budgétaire n°12

Raccordement effluents Fraisans/Ranchot

Modification 03/2026

Dépenses HT

Montant AP HT au 10/12/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2026	réalisé HT au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027
4 848 899,13 €	- €	4 848 899,13 €	3 947 432,52 €	829 941,52 €	71 525,09 €

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 17 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;**
- **Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;**
- **Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2026 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0